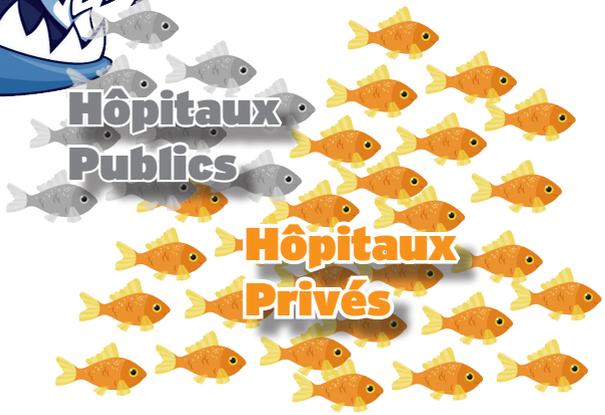


**Réseau
Privé**



**Hôpitaux
Publics**

**Hôpitaux
Privés**





RÉGION WALLONNE & RÉSEAUX HOSPITALIERS :

LE CLAN DES BONIMENTEURS CONTINUE À SÉVIR



Aux mêmes maux, les mêmes recettes : côté pile, ils reçoivent les syndicats ; côté face, ils poignent la fonction publique !

Suite aux menaces des organisations syndicales représentatives des services publics le gouvernement wallon a souhaité rencontrer celles-ci le 23 janvier dernier afin d'entendre les critiques émises sur le projet de collaboration entre réseaux hospitaliers et d'y répondre, en partie avant la seconde lecture.

La rencontre fut chaleureuse et les propositions du gouvernement wallon représenté par son ministre président et les ministres De Bue et Gréoli avaient apporté quelques apaisements sur l'évolution des textes.

Quelle fût donc notre désagréable surprise à la découverte des textes votés en seconde lecture par le gouvernement.

En cause, la personnalité juridique que peut prendre la coupole de collaboration entre des hôpitaux (réseau). En effet, il avait été annoncé par les ministres qu'une liberté totale serait laissée aux hôpitaux désirant s'associer en réseau quant au choix de la personnalité juridique dudit réseau.

Le principe de consensus des partenaires avait même été évoqué.

Or, il ressort des textes finaux que l'unanimité des participants sera indispensable pour obtenir une personnalité juridique autre que l'ASBL. Ceci donne, de facto, un pouvoir de blocage à un hôpital qui ne souhaite pas la personnalité juridique publique, fût-il minoritaire au sein du réseau.

Notre grande crainte sur le choix final de réseaux privés sur l'ensemble du territoire wallon reste donc plus que jamais de mise. Avec toutes les conséquences que cela engendrera en termes d'offres de soins, de la dualité croissante en matière de santé et de l'existence pérenne des hôpitaux publics.

**La Ministre De Block avait pensé,
mais n'avait pas osé franchir cette ligne.**

LE GOUVERNEMENT WALLON L'A FAIT !

